



60<sup>ème</sup> session  
de la Commission des droits de l'homme de l'ONU  
(2004)

Point 13 de l'ordre du jour  
*Droits de l'enfant*

Déclaration de la délégation suisse,  
prononcée par M. Jean-Daniel Vigny  
Ministre, Chef de délégation  
(7 avril 2004)

Seul le texte prononcé fait foi

texte disponible sur : [www.dfae.admin.ch/geneve](http://www.dfae.admin.ch/geneve)

Monsieur le Président,

La Suisse a pris connaissance avec intérêt et satisfaction des objectifs et de la portée de **l'étude sur la violence envers les enfants**, ainsi que de la stratégie adoptée par l'expert indépendant – Monsieur Paulo Sérgio Pinheiro – pour mener à bien cette étude. Nous espérons que la collaboration entre l'expert indépendant et les mécanismes des droits de l'homme, notamment le Comité des droits de l'enfant, soit rapidement définie, ceci pour mettre à profit dès le départ toutes les synergies possibles. L'étude sur la violence envers les enfants devrait par ailleurs faciliter l'élaboration par le Comité des droits de l'enfant d'une Observation générale sur les articles pertinents de la Convention.

La Suisse salue également la publication de la dernière étude économique du Bureau international du Travail (BIT), montrant que **l'élimination du travail des enfants** crée sept fois plus de bénéfices que de coûts. Cette étude constitue un pas de plus vers une prise de conscience non seulement de la nécessité, mais également de l'avantage de la lutte permettant aux 246 millions d'enfants travailleurs dans le monde de changer leur destin.

Le Représentant spécial pour **les enfants et les conflits armés** a joint cette année à son rapport la liste des parties qui recrutent ou utilisent des enfants. Aux côtés du Représentant spécial, la Suisse dénonce le recrutement et l'utilisation des enfants dans les conflits armés. Elle dénonce également toutes les autres violations perpétrées contre les enfants dans ce contexte. Nous appelons la Commission à user de toute son influence:

- § pour condamner ces pratiques,
- § pour appeler les Etats à mettre fin à l'impunité des responsables, mais également à terminer toute forme d'assistance militaire aux parties à un conflit qui recrutent ou utilisent des enfants.

**Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés** constitue une réponse indispensable pour lutter contre le phénomène des enfants soldats. Nous appelons tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier prochainement en reconnaissant **l'âge limite de 18**

**ans** pour le recrutement volontaire et sans formuler de réserves qui en affaibliraient la portée.

Sur le **plan national**, notre gouvernement poursuit ses efforts pour mettre pleinement en œuvre ses obligations internationales. Dans cet esprit, la Suisse a retiré sa réserve à l'article 40 de la Convention relative aux droits de l'enfant, reconnaissant ainsi à tout enfant suspecté ou accusé d'infraction à la loi pénale, le droit d'être assisté gratuitement d'un interprète. Elle a également procédé il y a peu à la notification au Secrétaire général du retrait de la réserve, concernant l'autorité parentale, à l'article 5 de la Convention. En outre, la Suisse a engagé le processus de ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Internet a malheureusement contribué à la **prolifération de la pornographie mettant en scène des enfants**. Pour combattre plus efficacement ce phénomène, la police fédérale suisse a créé un Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet. Nous observons parallèlement des initiatives de la société civile et d'experts en informatique visant à développer des techniques novatrices pour empêcher qu'Internet ne soit utilisé comme moyen d'exploitation des enfants. Un projet de la société civile suisse visant à constituer une base de données internationale **d'empreintes de fichiers informatiques au contenu qualifié d'illicite** nous paraît particulièrement prometteur. Ce projet impliquerait les services de police nationaux et les fournisseurs d'hébergement et d'accès Internet.

Je vous remercie Monsieur le Président.